



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté



FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 06/11/2020

Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

PÔLE EXPERTISE ET SERVICE AUX PUBLICS

Division Missions Domaniales

Pôle Evaluation Domaniale

52, Rue Liandier

13008 MARSEILLE

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le directeur régional des Finances publiques

à

Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Affaire suivie par : Philippe LONGCHAMPS
Pphilippe.longchamps@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 91 09 60 79
Réf. 2020-206V1959

DS n° 2795222

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : MARSEILLE 6ème, Avenue Jules Cantini

INDEMNITÉ DE DÉPOSSESSION TOTALE: 1 €

1 - Service consultant : METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-
PROVENCE

Affaire suivie par : Rose OZ

2 - Date de consultation

: 23/10/2020

Date de réception

: 23/10/2020

Date de visite

: non visité

Date de constitution du dossier "en état"

: /

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ
xtension Nord/Sud du réseau de Tramway de Marseille

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Marseille 6ème

824 Lodi

Avenue Jules Cantini

Emprise de 1 326 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section 824 D n° 42 pour 4 857 m²

L'emprise à régulariser correspond à du trottoir le long de l'avenue Cantini, du trottoir, voirie et stationnement public rue du docteur Albert Schweitzer.

5 - SITUATION JURIDIQUE

propriétaires : Syndicat des copropriétaires du 24 avenue Cantini

Situation locative : libre

Origine de propriété : /

6 - URBANISME

ZONAGE UAe4 "Centre-ville de Marseille en évolution, zone de type urbaine à vocation de habitat" (Zone favorisant notamment l'évolution de tissus urbains centraux avec des hauteurs de façade maximales pouvant atteindre 28 mètres)

Date de référence : 28/01/2020

8- DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

Par comparaison

9- DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPOSSESSION

- Indemnité principale : 1 € symbolique

10 - RÉALISATION D'UN ACCORD AMIABLE :

11- DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

12- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le directeur régional des Finances
publiques
et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques

Philippe LONGCHAMPS



